

Quel avenir après le SAJE et le SAPPEJ? Comprendre les orientations proposées aux familles en fin de mesure, à partir de l'étude du processus décisionnel

Synthèse des résultats

Anna RURKA, Maîtresse de conférences (CREF, EA, 1589)

Responsable scientifique du projet,

Andrea BARROS LEAL GIRAUD, Post-doctorante (CREF, EA, 1589)

Louis MATHIOT, Maître de conférences (CREF, EA, 1589)

En collaboration avec le Collectif INTER-SAJE et la Direction de l'Action Sociale de l'Enfance et de la Santé de Paris (DASES), cette recherche propose une analyse du processus décisionnel visant à orienter les familles pendant et en fin de mesures éducatives, exercées par les SAJE et le SAPPEJ.

La recherche questionne la façon dont les enfants et les parents prennent part, agissent et influencent ces processus décisionnels. Il s'agit également de s'intéresser, plus en aval, à l'effet de la décision et au processus qui y a conduit du point de vue des acteurs concernés. La recherche analyse les orientations des familles vers et par les services, les actions entreprises pendant les mesures, les facteurs qui influencent les décisions et les fins de mesure, y incluant un temps ultérieur qui suit la sortie du SAJE et du SAPPEJ.

Au centre de l'approche théorique choisie se trouve l'écologie de la prise de décision (ang. *Decision Making Ecology* – DME) (Baumann, Dalgleish, Fluke & Kern, 2011) et les connaissances scientifiques liées à la participation des familles en protection de l'enfance.

Méthodologie

Les orientations et l'effectivité des décisions prises ont été analysées grâce à deux vagues d'entretiens qui se sont déroulées, entre 6 et 8 mois d'intervalle, avec les parents et les enfants.

La recherche a concerné vingt-trois mineurs et vingt-deux familles avec les enfants âgés de 8 à 12 ans pour les SAJE et de 15 à 16 ans pour le SAPPEJ. La durée moyenne des mesures éducatives analysées était de vingt-et-un mois.

En tout, les chercheurs ont réalisé 66 entretiens semi-directifs dont :

- 31 entretiens avec les parents

- 13 entretiens avec les enfants (dont 4 entretiens parent-enfant).
- 12 entretiens avec les éducateurs référents et les professionnels en charge de la scolarité au sein d'un SAJE et du SAPPEJ
- 5 entretiens avec les chefs de service
- 3 entretiens collectifs avec les équipes d'assistants sociaux scolaires
- 2 avec les responsables du secteur de l'ASE et un avec le juge.

Dans un premier temps, une analyse thématique du contenu de chaque entretien a été effectuée. Elle a été suivie d'une analyse transversale du contenu et d'une analyse de discours qui a permis d'identifier les moments clés de l'accompagnement.

Compte tenu du niveau développemental de l'enfant et de ses besoins particuliers ainsi que de leur reconnaissance par les parents, les entretiens avec les enfants ont nécessité une prise en considération éthique et une adaptation particulière.

Les vingt-deux dossiers d'enfants ont été analysés. Cette source a permis de répertorier les informations factuelles relatives au contenu des pratiques, à l'analyse professionnelle de la situation, la dynamique de communication entre les partenaires impliqués. L'analyse de ces informations a permis d'identifier les décisions prises, les décideurs et les « moments décisionnels ». Ces derniers ont été définis comme un ensemble de circonstances, événements critiques et resurgissements des facteurs qui peuvent conduire à une prise de décision. Mis ensemble, ils peuvent rendre visibles le processus et la chaîne décisionnels pour chaque situation, en suivant la chronologie des rapports de situation.

Certains résultats

Les parents et les enfants ont le sentiment de participer pleinement à l'accompagnement socio-éducatif proposé. Les SAJE ont la spécificité d'être centrés sur l'enfant, de chercher à construire l'accompagnement avec lui (en incluant sa famille) et de prévoir des activités pour lui, ce que l'enfant reconnaît pleinement à 12 mois d'accompagnement. Questionnés en entretien à propos de la façon dont ils sont accompagnés au moment de l'étude, c'est-à-dire à 13 mois de mesure en moyenne, les parents ont acquis une expérience du dispositif et comprennent le sens de l'intervention tant du côté de l'enfant que de sa famille. Les chercheurs ont constaté, sans aucune exception, une forte capacité des services à mettre en discussion leur propre fonctionnement, l'envie de trouver des outils, des approches nouvelles aux problématiques ou aux caractéristiques du territoire. Un certain regard critique visant les ajustements et des améliorations, voire innovations, montre la vitalité de ces services et la créativité des équipes.

L'analyse des facteurs qui influencent les processus décisionnels constitue le point central de cette recherche. Une analyse qualitative approfondie des facteurs de cas, des facteurs organisationnels, des facteurs liés aux décideurs, des facteurs relationnels et des interactions entre eux a été effectuée. De nombreux facteurs identifiés ont conduit à choisir des sous-catégories pour structurer l'analyse. En ce qui concerne les facteurs de cas, les chercheurs ont identifié ceux liés à l'enfant et à ses besoins, mais aussi ceux qui sont centrés sur la vie familiale, la parentalité et à l'environnement proche de l'enfant. L'objectif premier était de comprendre dans quelle mesure les éléments « perçus » et les éléments « exprimés » comme étant un «

besoin de l'enfant », autant par les professionnels que par les parents, influencent les moments décisionnels.

L'analyse des facteurs organisationnels présente un environnement institutionnel complexe. L'accompagnement effectué par le SAJE et par le SAPPEJ se situe parfois dans les interstices, entre les champs d'action d'autres professionnels. Il apparaît assez clairement que lorsque les SAJE et le SAPPEJ « entrent en jeu », ils dynamisent le réseau d'institutions présent et dans certains cas, ils remédient aux dysfonctionnements du système d'intervention. Ceci se fait parfois par une interpellation ou une suppléance, lorsque le système montre son incapacité à répondre aux besoins de l'enfant. L'analyse des facteurs organisationnels montre bien les insuffisances de l'écosystème au sein duquel fonctionnent les services concernés. Les conséquences de ces insuffisances sur les décideurs et sur les mesures éducatives peuvent conduire à la dégradation de la situation de l'enfant. La causalité circulaire observée conduit au constat que les facteurs organisationnels peuvent complexifier les facteurs de cas, voire amplifier les risques pour l'enfant.

Les facteurs liés au(x) décideur(s) sont en partie liés aux facteurs organisationnels par les effets qu'ils produisent sur ces premiers. Bien évidemment, il s'agit également de la posture professionnelle qui se construit tout au long du parcours personnel et professionnel de l'intervenant.

La catégorie « facteurs relationnels » a été ajoutée, afin de rendre visibles les expériences des familles qui découlent des rapports qu'elles entretiennent avec l'école ou avec les services. La récurrence et l'importance de ces expériences de nature relationnelle (dans la littérature scientifique et dans cette recherche) ont amené les chercheurs à les différencier des simples interactions entre les facteurs identifiés dans le modèle écologique de la prise de décision. L'articulation entre tous facteurs est une dynamique récursive. Ces facteurs apparaissent en même temps comme effets et comme causes de la décision. La complexité de ces processus permet de dire que le tout (la décision) est bien évidemment plus que la somme des éléments qui la composent et des facteurs qui l'influencent.

L'analyse des décisions et des processus est basée sur la manière dont ils ont été restitués dans les écrits professionnels adressés aux institutions de tutelle. Cette analyse a permis d'identifier les figures constantes (patterns) dans ces processus, en tenant compte du moment où certaines orientations pour « après » le SAJE et le SAPPEJ apparaissent dans les discussions institutionnelles, du consensus ou du dissensus entre les acteurs impliqués, de la cohérence des orientations faites au cours de la mesure par tous les partenaires et des orientations proposées pour finir l'accompagnement.

Figure 1 : Dans ces situations, on suit une progression quant aux solutions proposées en fonction de l'évolution de la situation des familles. Elles sont discutées avec ces dernières. L'identification et les choix des solutions sont basés sur une logique consensuelle.

Figure 2 : Dans cette logique, les orientations proposées se confrontent aux accords de certains acteurs et aux désaccords des autres. Chaque secteur d'intervention fait ses choix d'orientation dans son propre domaine de compétences. Le dialogue est présent entre les acteurs.

Figure 3 : A l'arrivée au SAJE, la situation de l'enfant est assez complexe et dégradée. La proposition d'orientation faite par le SAJE est mise en difficulté par l'absence du consensus entre les acteurs. Aucun de ces derniers ne se donne la légitimité de surpasser l'avis de l'autre. L'accompagnement se trouve dans une certaine impasse mettant en exergue l'incapacité du système à proposer une solution adéquate aux besoins de l'enfant.

De plus, l'analyse de ces processus a montré le rôle des événements critiques qui peuvent soudainement changer les orientations initialement choisies. Dans ces situations, les chaînes et les moments décisionnels, ainsi que les orientations proposées sont assez « chronophages ».

Certaines préconisations

- Un temps d'échange spécifique avec l'enfant portant sur la perception de ses besoins et sur l'accompagnement proposé par les services, à différentes étapes des processus permettrait aux professionnels et aux enfants de travailler sur des points socio-éducatifs précis, d'avoir un retour sur les changements que l'intervention produirait à l'école, dans la relation parents-enfant, influençant ses interactions avec l'environnement familial.
- Il existe un besoin structurel de faciliter la mobilité des enfants entre les différents secteurs d'intervention.
- Réfléchir sur la possibilité d'une double mesure à certains moments d'accompagnement afin de faciliter le passage de relai ou un temps d'attente pour une orientation effective par un autre service. Cela peut impliquer également de donner la possibilité aux SAJE et au SAPPEJ d'exercer par eux-mêmes les mesures d'AED pour les situations qui sont toujours porteuses de fragilité en fin de mesure.
- Les renouvellements successifs de la mesure tous les 6 mois permettent de faire le point avec les parents sur les progrès et les défis à soulever. Les résultats de la recherche questionnent la lisibilité pour les personnes accompagnées des différentes étapes de l'accompagnement.
- Développer des connaissances sur l'engagement / la participation conjointe des adultes et des enfants (l'un et l'autre) aux processus décisionnels en protection de l'enfance.
- Développer des connaissances sur les effets de l'utilisation d'un outil / référentiel commun sur la prise de décisions partenariale.

A la fin, l'équipe de recherche remercie tous les familles et professionnels pour leur pleine participation. Nos remerciements vont également à l'égard de la DASES de Paris et de l'ONPE et des associations gestionnaires pour leur soutien dans la réalisation de cette recherche.